



Février
2026

FO COM \ LA POSTE

BGPN - CSE BUGP DRCAD PHILAPOSTE



RCC LIBOURNE DEVIENT UNE DÉCHETTERIE !

Depuis le début de l'année voire plus... la DRCAD optimise ! À tel point qu'elle en ignore même les règles déontologiques du courrier et les conditions générales de ventes ainsi que ses engagements vis-à-vis du client.

EN EFFET, PHOTOS À L'APPUI, LE COURRIER ORDINAIRE QUI ARRIVE AUX RECHERCHES COURRIER COLIS (RCC) DOIT ÊTRE NORMALEMENT OUVERT AVEC LA FERVEUTE INTENTION DE LE RESTITUER À SON PROPRIÉTAIRE. C'EST EN TOUT CAS LA MISSION DE NOS AGENTS SUR LE SITE.



Mais faute de moyens humains, La Poste a décidé de détruire directement ces millions de plis qui arrivent dans ce service s'asseyant au passage sur la satisfaction client et surtout sur les Conditions Générales de Ventes.

Mais alors quelles sont les règles et à qui s'appliquent-elles ? Car en effet, un facteur qui détruit du courrier, lui, se voit démis de ses fonctions et licencié pour faute grave. Et là ?

Que valent ces beaux discours de notre directeur de la DRCAD qui prône l'excellence avec une norme COPC qui coûte une fortune depuis des années si

c'est pour qu'à côté de ça on bafoue les règles et le service aux clients !

Quel sens est donné au travail de nos collègues de RCC ?

Et quel produit faudra-t-il encore sacrifié ? Car aujourd'hui, les lettres suivies s'entassent avec le flux des smart data qui augmente et est priorisé. Sans compter les départs non remplacés et un effectif qui se réduit d'année en année sans que les flux baissent.

Et les clients dans tout ça ? Savent-ils que certains de leurs courriers sont traités ainsi ?

Si La Poste n'assume pas ses décisions, nous le ferons savoir !

NOUS REVENDIQUONS

- L'ARRÊT IMMÉDIAT DE TOUTE DESTRUCTION SANS TRAITEMENT,
- UN RECRUTEMENT PÉRENNE DE POSTIERS,
- ÉGALEMENT LA RÉVISION DE TOUS LES PROCESS EN ADÉQUATION AVEC LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ DES BIENS ET DES PERSONNES,
- ÉGALEMENT UNE PRIME DE RISQUE QUANT AUX PRODUITS DANGEREUX DÉCOUVERTS DANS LES COLIS !